



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

CAHIER DES CHARGES



**SÉLECTION D'UN BUREAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE POUR DIVERS TRAVAUX
IMMOBILIERS DE LA DIRECTION NATIONALE DE LA BCEAO POUR LE MALI**

Juillet 2026

I – OBJET DU CAHIER DES CHARGES

La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) envisage de procéder à la sélection d'un Bureau de Contrôle Technique (BCT) pour la normalisation des risques de divers travaux immobiliers prévus au niveau des sites de la Direction nationale de la BCEAO pour le Mali.

Ledit BCT signera avec la Banque un contrat pour une durée de trois (03) années renouvelables.

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les missions qui seront attendues du Bureau de Contrôle Technique (BCT) ainsi que les ressources humaines nécessaires à l'accomplissement desdites missions.

II – PRESTATIONS ATTENDUES DU BCT

Les prestations du BCT couvrent les travaux d'aménagements ci-après :

- cloisonnement en maçonnerie ou en structure légère (placoplâtre ou menuiserie aluminium) ;
- faux plafonds métalliques ou en staff ;
- réaménagement des bureaux aux étages courants ;
- revêtements souples ou durs de sols ou murs ;
- peinture et décoration intérieures (sauf pour les bureaux nobles) ;
- remplacement d'appareils sanitaires ;
- menuiserie bois (portes, placards, revêtements muraux intérieurs) ;
- remplacement de petits appareillages (luminaires, disjoncteurs d'étage, interrupteurs, détecteurs de présence, etc.) ;
- onduleurs de puissance inférieure ou égale à 60 kVA ;
- remplacement de climatiseurs individuels ;
- remplacement des petits équipements de sécurité banque (caméras, enregistreurs, tourniquets, herses électrifiées ou non de protection de clôture, etc.) ou de sécurité incendie (détecteurs, indicateurs d'action, extinction automatique, etc.) ;
- tous autres travaux convenus d'accord parties.

Les prestations attendues du BCT peuvent être réparties en deux (2) missions principales comme suit :

II.1 – Examen des documents de conception et du Dossier d'Appel d'Offres (DAO)

Le BCT aura à examiner les documents de conception et d'études ainsi que le Dossier d'Appel d'Offres d'entreprise élaboré par l'Architecte et le cas échéant par le Bureau d'études techniques.

II.2 – Suivi des travaux

Le BCT devra prévoir des visites de chantier des travaux, qui seront sanctionnées par la rédaction d'un rapport.

A cet égard, il devra veiller au respect des tâches ci-après : :

- au contrôle de la qualité des matériaux, matériels et équipements ;
- au contrôle de la documentation technique et des différents schémas, plans, etc. ;
- à la vérification de la conformité aux normes des prestations de l'entrepreneur ;
- à la vérification de l'exécution des travaux dans les règles de l'art ;
- à la participation aux réceptions provisoires et définitives des travaux.

Pour la réalisation de ses prestations, le BCT devra disposer, suivant la nature du projet, d'une équipe composée *a minima* de :

- un ingénieur génie civil expert, chef de mission, justifiant de 10 ans d'expérience professionnel ;
- un ingénieur génie civil généraliste avec cinq (5) ans d'expérience au minimum ;
- un ingénieur généraliste spécialisé dans les lots techniques avec cinq (5) ans d'expérience au minimum.

Les prestations du BCT s'étendent pour chaque projet jusqu'à la réception définitive des ouvrages ou installations.

En cas de dépassement des délais d'exécution des travaux, pour quelque raison que ce soit, le BCT est tenu d'accomplir sa mission jusqu'à la fin du chantier sans honoraires supplémentaires.

III – OFFRE TECHNIQUE

Les soumissionnaires devront fournir un dossier comprenant les éléments suivants :

- la présentation générale du cabinet ;
- l'effectif et les *curriculum vitae* des experts qui interviendront dans la mission ;
- la liste des moyens de locomotion dont dispose le cabinet ;
- la liste des outils informatiques du cabinet ;
- une liste des références pertinentes du cabinet.

IV – OFFRE FINANCIÈRE

L'offre financière doit être établie hors taxes et hors TVA en FCFA et inclure tous les frais nécessaires à la parfaite réalisation des missions. Elle sera décomposée en deux parties comme suit (voir cadre de devis) :

- les frais relatifs à la mission d'examen des documents de conception et du DAO ;
- les frais pour la mission de suivi de l'exécution des travaux.

V – DEPOT DES OFFRES

Les offres devront impérativement être déposées au Secrétariat du Service de l'Administration, du Patrimoine et de la Sécurité (2ème étage de l'immeuble, Porte 2.08) au plus tard, le 31 juillet 2026 à 16 heures.

VI – CADRE DE DEVIS

A. Site de l'Agence Principale de Bamako

Item	Désignation	Taux (% du coût total HT/HDD des travaux)
1.	Mission d'examen des documents de conception et du DAO	
2.	Suivi des travaux	
Total		

B. Site de l'Agence Auxiliaire de Mopti

Item	Désignation	Taux (% du coût total HT/HDD des travaux)
1.	Mission d'examen des documents de conception et du DAO	
2.	Suivi des travaux	
Total		

C. Site de l'Agence Auxiliaire de Sikasso

Item	Désignation	Taux (% du coût total HT/HDD des travaux)
1.	Mission d'examen des documents de conception et du DAO	
2.	Suivi des travaux	
Total		

D. Site de l'Agence Auxiliaire de Kayes

Item	Désignation	Taux (% du coût total HT/HDD des travaux)
1.	Mission d'examen des documents de conception et du DAO	
2.	Suivi des travaux	
Total		

E. Site du Centre aéré de la BCEAO à Bamako

Item	Désignation	Taux (% du coût total HT/HDD des travaux)
1.	Mission d'examen des documents de conception et du DAO	
2.	Suivi des travaux	
Total		